

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Numéro unique d'identification: AD-AGAJ-0777

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Art. 30, § 1^{er}, 3° Art. 30, § 3

 \square Autre(s) texte(s) juridique(s):

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre pour Mineurs dessaisis

- Rang et/ou fonction: 16+

- Nom et prénom : DEVIS Valérie

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption

- Rang et/ou fonction : 12

- Nom et prénom : JACQUEMART Christine



III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | r · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
|---|---|
| Art. 30, § 1 ^{er} , 3° | Approuver les états de frais de route, autres que ceux visés à l'article 30, sous 2°, et de séjour des membres du personnel relevant de la Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE |
|---|---|
| / | 1 |

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- O Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction: Directrice adjointe
- O Nom et prénom : BOURTEMBOURG Delphine
 Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant $n^{\circ}1$, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant $n^{\circ}2$:

- O Entité : Section administrative du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- O Rang et/ou fonction : Responsable de la Section administrative



O Nom et prénom : BAETEN Véronique Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : **compétence limitée aux membres du personnel relevant de la Section** administrative du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- O Entité : Section sociale du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction : Déléguée en chef
- O Nom et prénom : LEBAS Stéphanie Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : compétence limitée aux membres du personnel relevant de la Section sociale du Service de Protection de la Jeunesse de Dinant

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire



Joqueman

Christine JACQUEMART Signature simple 04/01/2023 16:38:14

Dolphino ROURTEMBOURG

Delphine BOURTEMBOURG Signature simple 12/01/2023 11:05:27

Véronique BAETEN Signature simple 16/01/2023 10:42:36

> Stéphanie LEBAS Signature simple 13/01/2023 15:01:24

total

Valérie DEVIS Signature simple 03/08/2022 15:10:48

